

Communiqué de presse

Covid-19

Engagement massif des banques face à la crise

Le Crédit Mutuel soutient la trésorerie des entreprises en difficulté avec le « **Prêt garanti par l'Etat** »

Paris, le 24 mars

A compter du 25 mars, toute entreprise mise en difficulté par la crise sanitaire a la possibilité de souscrire auprès de son chargé d'affaire un crédit de trésorerie, représentant jusqu'à trois mois de chiffre d'affaires. Ce crédit de trésorerie à un taux extrêmement avantageux est garanti par l'Etat. Le Crédit Mutuel sera au rendez-vous de cet engagement et proposera ce dispositif exceptionnel.

Le groupe Crédit Mutuel, ses 2100 caisses représentées par 18 fédérations et une fédération agricole, ainsi que ses filiales, est pleinement partie prenante de ce dispositif pour accompagner au plus près des territoires tous ses clients professionnels et entreprises face à cette situation inédite d'une économie à l'arrêt.

Ces prêts seront au départ d'une durée d'un an. Au terme de cette 1^{ère} année, le client pourra choisir de rembourser ou d'amortir son crédit jusqu'à 5 années supplémentaires. Ces prêts sont garantis par l'Etat jusqu'à 90%.

Le groupe Crédit Mutuel déploie ce plan massif de soutien au financement des acteurs de l'économie en s'appuyant sur ses 4 000 conseillers professionnels en France à l'écoute sur rendez-vous de plus d'une entreprise sur 3 et d'un entrepreneur sur 5.

Tous les secteurs économiques sont pris en compte : sociétés, commerçants, artisans, exploitants agricoles, professions libérales, micro-entrepreneurs, entreprises innovantes, associations et fondations ayant une activité économique.

Pour les PME et les ETI, la décision est intégralement déléguée par l'Etat à la banque. **En cohérence avec notre organisation décentralisée, nos caisses et agences disposeront elles-mêmes d'une délégation très importante pour qu'elles puissent répondre dans les meilleurs délais à leurs entreprises clientes avec la juste compréhension de leurs besoins.** Pour les grandes

entreprises, la décision finale reviendra au ministère de l'Économie et des Finances.

Ce prêt garanti par l'Etat vient s'ajouter au dispositif d'ensemble mis en place par les banques pour les sociétés touchées par le choc économique – notamment le report des échéances de remboursement de six mois sans frais additionnels ni pénalités, mesures étatiques de report d'Urssaf et d'impôt et de prise en charge du chômage partiel.

A l'instar de l'ensemble de la Place bancaire, les collaborateurs des réseaux du groupe Crédit Mutuel sont entièrement mobilisés pour accompagner tous nos clients professionnels et entreprises dans cette situation d'urgence.

Pour Nicolas Théry, président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, « *Avec ces prêts garantis par l'Etat, nous disposons d'un levier efficace pour accompagner les entreprises et les professionnels. Nous serons nous aussi au rendez-vous dans toutes les caisses de Crédit Mutuel partout en France, au service de nos clients professionnels. Je veux saluer le dévouement et l'engagement de l'ensemble de nos salariés, en particulier nos conseillers de clientèle, dans un contexte pourtant très difficile.* »

Pour Pierre-Edouard Batard, directeur général de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, « *Nos équipes ont travaillé sans compter leur temps pour offrir ce nouveau produit en quelques jours. Dès mercredi, nos clients professionnels pourront obtenir toutes les informations utiles auprès de leurs plus de 4 000 conseillers spécialisés et débloquer très rapidement ces prêts essentiels à la préservation de l'activité de nombre d'entre eux.* »

Pour découvrir le groupe Crédit Mutuel, cliquez [ici](#) ou retrouvez nous sur :



Stéphanie GLEMOT

+33153488785 | +33681375244 | stephanie.glemot@creditmutuel.fr
88-90, rue Cardinet – 75017 Paris